



BU PCM
Saint-Marcel
Jeumont
Le Creusot

LETTRE OUVERTE

Saint-Marcel, le 4 mars 2026

Monsieur Jean Bernard VILLE,
Madame Vanessa BRIOT,
Monsieur Christophe VERGNE

Objet : Revendication CFDT – Évolution du dispositif de primes exceptionnelles BU PCM

Dans le cadre des négociations annuelles obligatoires, la CFDT s'attache à négocier un budget dédié aux primes exceptionnelles au sein de Framatome, dont l'objectif est de valoriser les contributions individuelles et de reconnaître l'engagement des salariés.

Cependant, au regard des remontées du terrain dans les établissements du Creusot, de Jeumont et de Saint-Marcel, ce dispositif suscite de nombreuses interrogations parmi les salariés. En effet, la répartition actuelle de ces primes manque de transparence et donne souvent le sentiment d'une attribution peu lisible, voire répétée auprès des mêmes bénéficiaires d'une année sur l'autre. Cette situation alimente un sentiment d'iniquité et ne permet pas de mobiliser collectivement les équipes autour des objectifs de performance de la BU.

Depuis plusieurs années, la CFDT propose de faire évoluer ce dispositif en consacrant une partie plus importante de ce budget à la prime collective, adossée à des indicateurs de performance directement liés aux enjeux industriels des trois établissements.

Cette approche présente plusieurs avantages majeurs :

- Renforcer la cohésion et l'engagement collectif, en associant l'ensemble des salariés à la réussite des objectifs industriels de la BU PCM.
- Améliorer la perception d'équité, en réduisant le sentiment arbitraire dans l'attribution des primes individuelles.
- Aligner les dispositifs de reconnaissance au sein de Framatome, certains établissements disposant déjà de primes collectives (primes usine ou primes de production) pouvant atteindre jusqu'à 1 000 € en plus de primes individuelles.

Par ailleurs, la prime collective actuellement envisagée présente un plafond potentiel d'environ 400 €, mais les critères associés apparaissent particulièrement ambitieux, au point que ce niveau maximal n'est jamais atteint.

Dans ce contexte, la CFDT formule les propositions suivantes :

- Revaloriser le plafond de la prime collective à 550 €, afin de renforcer son caractère motivant et sa cohérence avec les dispositifs existants dans d'autres entités du groupe.
- Adapter les indicateurs de performance, afin qu'ils soient plus atteignables, progressifs et réellement mobilisateurs pour les équipes.
- Clarifier les modalités de distribution des primes individuelles, afin d'apporter davantage de transparence et de lisibilité aux salariés.

Pour la CFDT, l'objectif est clair : mieux reconnaître l'engagement des salariés tout en favorisant une dynamique collective autour des enjeux industriels de la BU PCM.

Nous restons naturellement disponibles pour échanger avec vous sur ces propositions et travailler ensemble à l'amélioration de ce dispositif, dans l'intérêt des salariés comme de la performance de l'entreprise.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.


Alexandre CRETIAUX

Délégué Syndical Central CFDT